

reconnaissance pour le beau chiffre dont ils ont fait bénéficier l'œuvre (12,850 francs), la notice se termine par la liste de leurs noms.

Les ressources annuelles sont d'environ 13,000 francs ; elles comprennent un secours de 500 francs fourni par la Ville, le revenu net de la maison rue de Bourbon, le produit du travail industriel, et les intérêts que paie le Mont-de-Piété sur les sommes qui lui sont déposées.

Ces ressources suffisent à peine à couvrir les dépenses obligées, qui sont principalement : un service religieux pour le repos de l'âme de la fondatrice, le traitement des 4 frères, les frais de nourriture des 37 orphelins et des frères, les frais d'entretien de toute nature, le chauffage, l'éclairage, la distribution de prix aux enfants dans la maison, les frais d'apprentissage au dehors, les récompenses aux apprentis, les menues dépenses de toute nature, les réparations locatives et au mobilier, etc., etc.

Depuis près de deux ans, les demandes d'admission d'orphelins de *père et de mère* affluent, avec une telle abondance que le Conseil se refuse à inscrire les demandes d'orphelins *d'un seul côté*, qui avaient été admises temporairement à d'autres époques. Toutes les places sont occupées, la plupart par de jeunes enfants ; l'emplacement manque. Un exhaussement serait possible dans une partie des bâtiments, mais la peine avec laquelle le Conseil parvient à boucler les dépenses ordinaires, ne lui permet pas de songer, au moins jusqu'à de nouveaux dons, à des travaux extraordinaires.

Le Conseil continue, comme par le passé, à mettre énergiquement son espérance dans la Providence, et aussi dans la charité miséricordieuse de ses concitoyens. L'Œuvre qu'il administre n'est pas encore assez connue, suivant lui. Elle a besoin de l'être davantage. Les offrandes lui arriveront plus abondantes quand on les saura bien adressées, bien employées.

Tel est le but de la publication : c'est aussi celui qui nous a engagé à en insérer dans cette *Revue* une sommaire analyse.

A. VINGTRINIER.